

Procès-Verbal de la réunion du 3 novembre 2022

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le 3 novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, salle de conseil de la Mairie de Jazeneuil.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Approbation du conseil municipal du 29 septembre 2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- SOREGIES : Convention de Mécénat
- Indemnités pour gardiennage des églises communales
- Mutualisation de matériel technique avec Curzay S/Vonne
- CIMETIERE : Investissements 2023
- Questions diverses

□□□□□

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Jazeneuil sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVET, Maire de Jazeneuil, assisté de Mme Stella BOUTIN, au titre du secrétariat de mairie.

Présents : CHAUVET Bernard, AUBRY Justine, CHASSAGNE Dominique, THOMASSE Gabriel, BOISGROLLIER Frédéric, BOUTIN Yannis, DIAS Muriel (arrivée à 20H10), ROBERT Mélanie

Absents excusés : RANGER Johan (pouvoir à AUBRY Justine),

Mme ROBERT Mélanie a été désignée secrétaire de séance.

Nombre d'Elus : 9

Nombre de Présents : 8

Le quorum est atteint : 5

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022

Monsieur le Maire soumet aux membres présents de la réunion du conseil municipal du jour le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022

Arrivée de Madame Muriel DIAS à 20h10

2022_11_03_082 - SOREGIES – CONVENTION DE MECENAT

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 a été signée avec la SOREGIES, à la demande de celle-ci, une convention de mécénat visant la pose et la dépose à titre gratuit des illuminations des fêtes de fin d'année appartenant à la Commune.

Cette prestation gracieuse ne peut être réalisée que dans le cadre d'une convention de mécénat annuelle.

Monsieur le Maire informe que la Sorégies, dans le cadre de la campagne de sobriété énergétique, a décidé de réduire les temps d'éclairage dans les villages. La commune de Jazeneuil a déjà adopté des horaires raisonnables depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent cette convention pour 2022 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

2022_11_03_083 – Indemnité de gardiennage « ouverture-fermeture » de l'église

Monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé en 2021 d'augmenter l'indemnité de gardiennage, d'ouverture et de fermeture de l'église, versée à M. JOULIN Claude pour l'arrêter à 150€.

Il souhaite, pour 2022, maintenir cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de maintenir cette indemnité à 150€.

2022_11_03_084 – Principe de convention de Mutualisation avec Curzay Sur Vonne

La commune de Curzay Sur Vonne a l'intention d'employer Thibaud CHARTRIN, agent technique de Jazeneuil, à hauteur de 14 heures / mois.

Dans le cadre des contrats de travail qui unissent M. Thibaud CHARTRIN aux communes de Jazeneuil et Curzay-sur-Vonne en qualité d'agent technique élagueur, la commune de Jazeneuil souhaite mutualiser avec Curzay sur Vonne les achats de matériel et de vêtements déjà effectués sur le budget 2022 de la commune.

Cette mutualisation permet de répondre au mieux aux besoins nécessaires à la pratique de l'activité d'élagueur de M. Thibaud CHARTRIN et s'inscrit dans une volonté d'économie d'échelle et de renforcement des liens inter-communaux.

Les achats complémentaires et les frais liés à l'entretien du matériel seront répartis entre les deux communes en fonction des quotités de temps de travail et selon le cadre précisé dans la convention.

Après examen de ce dossier, Le maire demande au conseil d'approuver le conventionnement entre les deux communes en annexe de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document sur ce sujet.

2022_11_03_085 – Acceptation nouveaux travaux du cimetière

En 2022, des premiers travaux d'embellissement ont été réalisés au sein du cimetière

communal.

En 2023, il est prévu d'aménager un jardin de dispersion avec la mise en place de 5 cavurnes, d'un puisard et d'une flamme pour y apposer le nom des défunts.

Des devis ont été demandés à la Société Gagnaires et à la société Granimond. Seule la seconde a répondu et a produit un devis de 5 340.00€ TTC.

Les élus présents acceptent ce devis et autorisent Monsieur le Maire à le signer et à l'envoyer à la Sté Granimond pour une inscription au budget 2023 et un commencement des travaux début 2023.

Les élus échangent sur une nouvelle édition du règlement du cimetière. En effet les engins actuels de certaines entreprises de pompes funèbres plus larges et lourds que ceux de naguère, endommagent parfois des tombes ou des monuments. Les dégâts sont souvent vus par la famille plusieurs semaines après et il est difficile de trouver le vrai responsable.

D'autre part, compte tenu des travaux qui vont être entrepris, le règlement actuel est obsolète et devra être adapté.

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS : La composition**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le budget du CCAS est inclus dans celui de la commune et les dossiers sont désormais traités en conseil municipal sans jamais nommer la personne concernée par le dossier. Seul Dominique CHASSAGNE, adjoint à l'action sociale, en a connaissance. La question se pose donc sur les membres du CCAS élus en 2020. Les réunions doivent-elles toujours avoir lieu ? les membres ont-ils encore un droit de regard ?

La question va être posée à la prochaine rencontre des DGS et secrétaires de Mairie qui aura lieu en décembre 2022.

- **Contrat d'Energie Partagé**

- Gabriel THOMASSE explique qu'il est indispensable d'adhérer au CEP.

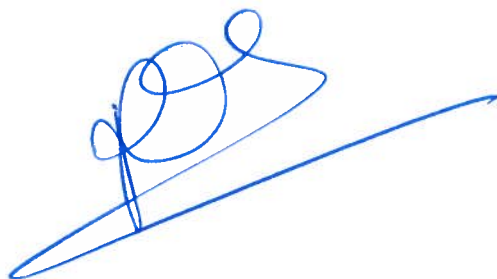
- **Etude de devis pour la réfection de parterres**

- Les parterres situés devant chez Mme GAILLARD ont besoin d'être refaits entièrement. Gabriel THOMASSE a fait faire deux devis à des micro-entreprises de travaux publics.

Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 3 novembre 2022

2022_11_03_082 - SOREGIES – Convention de mécénat
2022_11_03_083 – Indemnité de gardiennage « ouverture-fermeture » de l'église
2022_11_03_084 – Principe de convention de Mutualisation avec Curzay Sur Vonne
2022_11_03_085 – CIMETIERE : Acceptation nouveaux travaux

Signature Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Signature du Maire, Bernard CHAUVET

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized initial and a long horizontal stroke.